

Voler de ses propres ailes : entamer sa pratique médicale

Par Stephanie Tom, M.D., FRCPC

La vie est pleine de changements. Le passage du statut d'étudiant à médecin autonome est l'une des grandes étapes du parcours d'un médecin.

Voici des suggestions pour explorer les possibilités de carrières après la résidence :

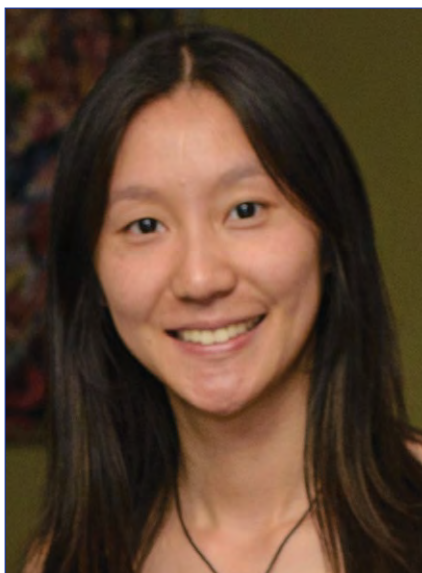
- a) **Stages facultatifs** – Quel que soit le modèle qui vous intéresse (communautaire, académique ou mixte), ces stages offrent l'occasion de visiter différents cabinets et de faire l'expérience de divers styles de pratique médicale;
- b) **Suppléance** – Qu'il s'agisse de quarts de travail dans un hôpital ou de remplacement dans une clinique, la suppléance permet aux résidents et aux médecins en début de carrière de faire l'expérience de la recherche de l'équilibre travail-vie personnelle et de trouver un milieu de travail potentiel.

La suppléance est un engagement défini à prendre en charge la clientèle d'un médecin. Elle peut être de courte durée (p. ex. quelques semaines pour de longues vacances ou un congé médical prolongé) ou de longue durée (p. ex. le temps d'un congé parental). Les suppléances servent normalement à assurer la cruciale continuité des soins pendant l'absence temporaire d'un médecin et elles peuvent procurer l'occasion de se joindre ensuite à une équipe existante.

Il est conseillé d'encadrer la suppléance au moyen d'un contrat qui stipule la durée du remplacement, les attentes, le processus de transfert de la prise en charge des patients et le modèle de partage des frais. Pour trouver des modèles de contrat, vous pouvez consulter vos collègues, les établissements locaux ou même les ressources de votre association médicale provinciale. Le contrat doit être personnalisé selon l'entente particulière intervenue entre les parties et il peut même être avantageux de le soumettre à un examen en bonne et due forme d'un juriste. Normalement, lorsque la suppléance prend fin, le suppléant doit retourner la prise en charge des patients au médecin qu'il a remplacé.

Lorsque le jeune médecin est prêt à se constituer sa propre clientèle, il doit tenir compte de certains facteurs dont voici des exemples :

- Réseaux professionnels et personnels et occasions de perfectionnement : Un réseau professionnel ne se limite pas aux autres rhumatologues; cela comprend aussi les fournisseurs de



soins primaires et les autres spécialistes pour la prise en charge partagée et les professionnels paramédicaux. La vie personnelle peut avoir une influence sur le choix de la région où exercer.

- Population de patients et champ d'exercice : Le médecin peut choisir la rhumatologie générale, par exemple, ou un champ d'exercice plus spécialisé en fonction de son expertise et de son intérêt.
- Établissement de la pratique : Le cabinet autonome présente des avantages (liberté) et des risques comparativement à l'exercice au sein d'un groupe (économies d'échelle, présence de collègues, possibilités de remplacements entre collègues). Il faut également dresser la liste des tâches logistiques (sélection du système de DME, durée du contrat de location, etc.).
- Possibilités d'évolution professionnelle :

Le nouveau médecin doit aussi tenir compte des possibilités d'évolution comme l'obtention des droits d'enseignement et des droits hospitaliers et la participation à la recherche, à la défense des intérêts, à l'administration ou encore à un cadre de soins multidisciplinaires.

Outre les discussions avec les pairs et les mentors, il peut aussi être utile d'assister à des ateliers d'associations médicales locales et provinciales, et de passer en revue les attentes du Collège et le Guide des bonnes pratiques¹ de l'Association canadienne de protection médicale (ACPM) à titre de ressources de gestion de la pratique médicale. L'apprentissage ne s'arrête toutefois pas une fois que le médecin a lancé sa pratique. En gardant contact avec ses collègues, en ayant des mentors et en mentorant les autres, il sera en mesure de s'adapter aux changements dans le monde médical et d'échanger des ressources et de nouvelles idées². La vie est une expérience à partager.

*Stephanie Tom, M.D., FRCPC
Chef de division,
Rhumatologie, Trillium Health Partners
Mississauga (Ontario)*

Références :

1. Guide des bonnes pratiques de l'APMC. Accessible au <https://www.cmpa-acpm.ca/serve/docs/ela/goodpracticesguide/pages/index/index-f.html>. Consulté en février 2020.
2. Gawande, Atul. Personal Best. The New Yorker 2011. Accessible au <https://www.newyorker.com/magazine/2011/10/03/personal-best>. Consulté en février 2020.